

**Département de
la Haute-Savoie**

**M a i r i e
de
B O G E V E
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08

Télécopie : 04 50 36 66 50

Adresse Internet :

mairie@bogeve.fr

Compte Rendu du conseil municipal

02/10/2019

20h30

Salle François
Chardon

Présents	Mmes BABE Alice – BOUVAREL Magali - BOVET Aurélie – DUBOIS Anne-Gaëlle - GAL Catherine – ROCH Jacqueline. MM. BAUER Frédéric - BRON Pierre – CHARDON Didier - DELAVOET Jean-Pierre –FOREL Jules - GAVARD Patrick – GRILLET Luc.
Absents excusés	Madame Laurence JULLIARD
Secrétaire de séance	Madame Catherine GAL

Ordre du Jour :

- **Nomination secrétaire de séance**
 - **Approbation compte-rendu séance du 24 juillet 2019**
 - **Avenants Contrat maîtrise œuvre groupe scolaire, bâtiment Coopérative, transformation ancienne école en mairie.**
 - **Repas des aînés**
- **Questions diverses.**

APPROBATION COMPTE-RENDU 24 juillet 2019

Le compte-rendu du conseil du 24 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

AVENANTS AU CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE
Groupe Scolaire, Bâtiment de la Coopérative, transformation ancienne école en Mairie

Avenants Honoraires architectes :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de faire un avenant concernant les honoraires des architectes, suite aux travaux supplémentaires prévus sur les trois chantiers importants : le groupe scolaire, la coop et la future Mairie.

Les honoraires, sont calculés sur l'estimation de l'Avant-Projet Provisoire. Les aléas ainsi que les travaux supplémentaires sur les chantiers ne sont pas pris en compte.

- Groupe scolaire :

Les travaux supplémentaires pour le groupe scolaire s'élèvent à 88 381 €, il est donc nécessaire de conclure un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de **11 840.23 €**, dont 40 % doit être pris en charge par la Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV).

- Future Mairie :

Pour les travaux de transformation de l'ancienne école en mairie, le montant du contrat de maîtrise d'œuvre a été fixé provisoirement sur la base d'une estimation prévisionnelle d'un montant de 735 000 €. Le montant retenu au stade de la phase APD, s'élevant à 865 000 € HT, le forfait de rémunération définitif est porté à 101 457.50 € HT, soit un montant de l'avenant à **12 155 € HT**.

Un avenant doit être conclu pour modifier le forfait de rémunération

- Réhabilitation du bâtiment de la Coopérative:

Comme pour les deux autres dossiers, le montant des honoraires du maître d'œuvre a été fixé provisoirement sur la base d'une estimation prévisionnelle de travaux (630 291.80 € HT).

De plus au cours du chantier, des modifications de programme visant à augmenter la surface utile de l'étage ont été demandées.

Le montant global des travaux s'élève à 800 019.31 € HT.

Cette situation, génère de fait des honoraires supplémentaires à négocier entre les parties.

Le protocole d'accord transactionnel présenté propose le versement d'honoraires supplémentaires d'un montant de **16 004.77 € HT** au maître d'œuvre.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces avenants et ce protocole d'accord transactionnel.

Concernant les abords de la Coop, une partie était déjà prévue dans le marché. Des travaux supplémentaires sont à prévoir :

- Murs en gabion pour tenir le talus
- Glissière de sécurité sur le mur de la rampe
- Parkings et rampe en enrobé au lieu du béton prévu sur le devis initial (vu avec la Colas)
- Coin végétalisé au-dessus du local « gaz » et dessus le parking
- Bordures autour du parking.

Concernant le parking route de la Vallée Verte, il est nécessaire de reculer la zone à 30 pour faciliter la sortie des voitures sans danger, éventuellement mettre un ralentisseur au niveau de l'hôtel des Brasses pour matérialiser la zone.

Une place PMR est prévue sur chaque parking.

La prolongation du trottoir jusqu'à la fruitière est à prévoir pour l'année prochaine.

Travaux de goudronnage :

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise COLAS pour des enrobés sur le parking du haut et les trottoirs pour un montant de 15 900 €.

Des travaux supplémentaires sont à prévoir :

- Enrobé pour la rampe d'accès : 2 288 €
- Reprise du trottoir du carrefour : 1 378 € (4 000 € remboursés suite à un sinistre)
- Parking du bas : matérialiser les places par des bordures : 12 893 €

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux du bâtiment doivent être finis pour le 12 octobre.

Des finitions seront à terminer.

La date de l'inauguration du bâtiment a été fixée au samedi 16 novembre à 11H00.

Le magasin EPICERIE DE BOGEVE a prévu de s'installer dans les nouveaux locaux après la Toussaint.

TRAVAUX DIVERS

Plusieurs devis établis :

1) devis pour divers travaux de marquage a été demandé pour :

- Parking derrière la salle des fêtes : matérialiser les 8 places avec des lignes blanches, déplacement d'un lampadaire
- Une place PMR pour l'After Get.,
- Un « céder le passage » au carrefour route des Chaix, route du Glandon
- Divers signalisations route la route de la Scie.

Montant global du devis : 1799.30 € HT : accepté à l'unanimité.

2) devis pour le nettoyage des parcelles de bois des Chaix :

- Entreprise Delucinges propose uniquement le broyage pour 4 500 € sans remise en herbe.
- Entreprise Bibollet propose un broyage pour 3 720 € plus une remise en herbe avec suivi de la pousse pour 1 550 € : total 5 270 €.

Le devis Bibollet est accepté à l'unanimité.

Ventes de terrains :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la vente du terrain communal de la Mouille d'en Haut à Monsieur Trouillas pour 78 930 € a été signée.

La vente du terrain devant chez M. et Mme Letoucq sera établie par acte administratif authentifié par Monsieur le Maire au prix de 40 €/m².

Régularisation de l'acquisition immobilière « Chez Pressey : par délibération en date du 14 novembre, le conseil avait donné son accord pour l'acquisition de ladite propriété avec un état récapitulatif des parcelles établit par l'agence immobilière chargée de la vente.

Or il s'avère que la parcelle cadastrée section B N°3007 appartenant aux Consorts BOUVIER ne fait pas partie de cette vente car elle doit être vendue au Département pour la régularisation de la route départementale.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour sortir cette parcelle de la vente.

Monsieur le Maire indique qu'il est en attente d'un devis pour la démolition de la maison en ruine.

QUESTIONS DIVERSES

Le repas des Aînés :

- Le repas se déroulera le 20 octobre 2019 dans la salle des Fêtes la Stéphanoise. Les aînés seront invités à 11 heures à voir l'exposition de photos du village, dans la salle de motricité de l'école.

Questions diverses :

- La salle des fêtes : Vu l'importante fréquentation de la salle des fêtes, il semble nécessaire de modifier le règlement.

Suite à la demande de l'association « La Stéphanoise » et conformément à la convention signée le 21 octobre 1993, un comité paritaire, composé de 4 membres de l'Association et 4 membres du conseil municipal sera formé avant le démarrage des travaux de rénovation.

Défibrillateur :

Suite au passage de la Commission de Sécurité, l'installation d'un défibrillateur est obligatoire dans la salle des fêtes.

Les établissements Bocard nous le propose pour 1 765 € avec en suivi l'entretien de la batterie et des électrodes, dans un boîtier à fixer au mur, plus une formation pour l'utilisation du défibrillateur.

Dans un premier temps, le boîtier sera fixé sur un mur à l'extérieur de la salle des fêtes pour qu'il soit accessible à tous.

Un deuxième défibrillateur pourra être posé à l'extérieur de la nouvelle Mairie.

Future Mairie : les travaux devraient commencer mi-octobre.

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie du 11 novembre se déroulera le dimanche 10 novembre à Bogève :

- 10h Messe
- 10h45 Honneurs au monument aux morts avec l'harmonie « La Cécilienne »
- 11h30 vin d'honneur dans la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.